

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1er

N° 217

SIGNALEMENT.

Le Sr Combadière Guillaume

Boulangers

natif de Naucelles

demeurant à Naucelles

allant à Madrid

âgé de 17 ans, taille d'un mètre

62 centimètres

cheveux châtain clair front droit

sourcils châtain foncé yeux gris

nez droit bouche moyenne

barbe naissante menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIECES DEPOSÉES :

Je remande

FAIT à Aurillac le 9^{bre} 1850.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Vertical stamp and signature area on the right side of the document, including the name 'Maire' and 'Naucelles'.

Maucelles, le 8 novembre 1850



à Monsieur le maire
de la commune de Maucelles
Canton de Sturillac, sud,

Monsieur le Maire

Le nommé Combadière Guillaume
natif de la commune de Maucelles
y demeurant.

a l'honneur de vous exposer
qu'il désire se rendre à Alcosendas
près de Madrid, pour y exercer la
profession de Boulanger.

En conséquence j'ai soussigné
Monsieur le Maire se voulant bien
donner votre avis, afin qu'il lui soit
délivré par l'autorité supérieure un
passaport pour se rendre à Alcosendas.

Avec l'honneur d'être avec un
un profond respect
Monsieur le Maire

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur
Combadière

Signalement.

Le sieur Combadière Guillaume
âgé de 17 ans, taille d'un mètre
65 millimètres.

Cheveux, châtains clair
front, ... étroit
sourcil, noirs
yeux, gris
nez, gros.
bouche, moyenne
barbe, naissante
menton, ras
visage, ovale
teint, coloré.
Signes particuliers
une cicatrice au front
gauche, et une autre petite
au-dessus de la lèvre

Le Maire de la commune de nouvelles
canton Sud d'Aurillac département de
Cantal soussigné à l'honneur d'exposer
à Messieurs le préfet du canton qu'il ne
voit aucun inconvénient à ce qu'il soit
délivré un passeport pour l'Espagne au
sieur Combadière Guillaume du village
de Varet de notre commune. Par conséquent
il prie Messieurs le préfet de vouloir lui
ordonner de lui délivrer le passeport qu'il
demande. Et nouvelles le 8 - 9bre 1854

Le Maire



J. Gazare

Le Père du jeune Combadière
Guillaume s'étant rendu avec son
fils au Bureau militaire a
déclaré donner son consentement
à que son fils mineur parte
pour l'Espagne. ^{Déclaration faite} ~~à~~ ^{en} présence
des M^{rs} Albert et Peyrot
employés ~~à~~ ^à
à Aurillac, le 9 9bre 1854.

Albert Peyrot